

Compte rendu du Conseil municipal [d'Espiet n° 3](#)

Date : 14 septembre 2026

Conseil municipal n° 3

Présents : M. LAURENT, GROUSSARD, Mme CATENAT, Mme DUBROCA, Mme SEYRAT, Mme DUCERE, M. CHATAIGNER Luca, M. TRIJASSON, M. BEAUDIER, M. DUTEL, LACOUS, M. CHATAIGNER Rémi, Mme DEBREGEAS ;

Absent : Nicolas Dejean qui donne pouvoir à Carole DEBREGEAS

1. Renouvellement de l'éclairage public

Le Conseil municipal examine le renouvellement de l'éclairage public ainsi que les modalités liées à la subvention et à son amortissement.

Une écriture comptable doit être effectuée comme suit :

Désignation ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits	
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 121,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		1 121,00 €	
D 13911 : Subv. transf. Etat et établ. nationaux		1 121,00 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections		1 121,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 121,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 121,00 €	
R 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat			1 121,00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections		1 121,00 €	

Vote : adopté à l'unanimité.

2. École multisport

Une délibération autorisant le maire à signer une convention avec l'association Plaisir de rire concernant le renouvellement de l'école multisport pour l'année 2026/2027 avec des créneaux prévus les mardis 16 h 30 / 17 h 30 / 18 h 30.

Le tarif est fixé à 75 € par an et par enfant, avec maintien tarif 2025/2026

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Extension du périmètre du SDEEG 33

Le Conseil municipal délibère sur l'extension du SDEG 33, concernant notamment : l'éclairage public ;

le groupement d'achat entre de nouvelles communes etc....

Vote : adopté à l'unanimité.

4. Aide aux sinistrés

Le Conseil municipal délibère sur l'attribution d'une aide aux communes sinistrées.

Il est proposé de verser 500 € à la Protection civile.

Vote : adopté à l'unanimité.

5. Location de la salle des fêtes

Une délibération est prise concernant les conditions de location de la salle des fêtes à la Société Elo Zumba, les mardi et jeudi soir.

Le Maire propose un montant de 80 € par semaine avec une caution de 300 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

6. Révision du loyer au 1 Cournelon pour l'année 2027

Le Conseil municipal délibère sur la révision du loyer de M. Dutel, fixé à 768,25 €, conformément à l'indice du 4^{ème} trimestre de l'indice INSEE figurant sur le contrat de location

Vote : adopté à l'unanimité.

7. Renonciation à l'augmentation du loyer de l'association Pocli pour l'année 2025

L'augmentation du loyer de l'association Pocli n'ayant pas été effectuée pour l'année 2025, la trésorerie demande une délibération pour renoncer à cette augmentation

Le loyer pour 2025 reste donc à 243 €. Le Conseil municipal décidera pour 2026 et 2027 lors d'une prochaine réunion

Vote : adopté à l'unanimité.

8. Versement exceptionnel à l'ACCA

Le Conseil municipal examine la question d'un versement exceptionnel à l'ACCA concernant notamment la chambre froide.

La possibilité d'acquérir la chambre froide de l'ACCA par la commune est évoquée. Le sujet est finalement clos en raison du prix raisonnable d'une chambre froide neuve, permettant de bénéficier de garanties qui n'existeraient pas nécessairement avec le matériel de l'ACCA.

9. Soutien à la chasse à la palombe

Le Conseil municipal examine une délibération relative au soutien à la chasse à la palombe.

La question porte notamment sur les installations/postes nécessaires à cette activité et sur la possibilité d'apporter un soutien de la commune.

Vote : 5 abstentions.

Questions et informations diverses

Plusieurs points sont également abordés :

Bâche incendie à Sérigeau : intervention à prévoir afin de refaire la bâche incendie.

Travaux de toiture Mairie : point sur la réfection des travaux et leur mise en œuvre.

Bureau d'études : nécessité de disposer d'un tableau récapitulatif plus clair des différents travaux et dossiers.

Salle des fêtes : une étude fait apparaître une alarme incendie non conforme ainsi qu'une charpente métallique non visée. Une étude doit être réalisée afin de déterminer les travaux nécessaires à la mise aux normes.

La commission doit étudier les différents devis.

Les travaux devront être examinés lors des prochains conseils municipaux afin de pouvoir valider les devis dans les meilleurs délais, notamment les travaux jugés urgents concernant la salle des fêtes.

Prochain conseil municipal : 22 septembre 2026, notamment pour choisir les devis relatifs à la bâche à incendie de Sérigeau, l'étude concernant l'alarme incendie de la salle des fêtes et la toiture de la mairie.

Repas des aînés du 23/01/2027 : point évoqué pour l'organisation à venir

Fin de séance.